

Conseil municipal du jeudi 04 AVRIL 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, PAILLARD Alain, LAMY Anthony, DESMONTILS Olivier, JULLIOT Alexandre, PIAU Valérie, GAUTHIER Clarisse.

Absents excusés : PESCHÉ Nicole

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2024

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 29 février 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ DEL 20240404 01 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2023/2024 pour l'école de Saint-Quentin-les-Anges. Cette participation financière s'élève à 1472 € par élève et concerne deux enfants de maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Saint-Quentin-les-Anges.

ADHÉSION RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS (Synergies)

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion 2024 au réseau des collectivités engagées vers le développement durable.

➤ DEL 20240404 02 TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 19,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,81 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,15 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

➤ **DEL 20240404 03 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE RENAZÉ**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2023/2024 pour l'école de Renazé.

Cette participation financière s'élève à 990,28 € par élève et concerne un enfant en primaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Renazé.

➤ **DÉPART D'UN AGENT COMMUNAL**

Suite à l'inaptitude au poste d'agent communal, celui-ci est détaché dans une autre commune.

➤ **DEL 20240404 04 DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE ENTRE LA COMMUNE D'ATHÉE ET LA COMMUNE DE CRAON**

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités situé entre la commune d'Athée et la commune de Craon, au lieu-dit « La Jaunaie » et pour faciliter le déploiement de la fibre optique ainsi que la mission des différents services de secours, il est demandé à la commune de procéder à la dénomination de la voie.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que ce parc d'activité se situe au lieu-dit « La Jaunaie »

Considérant que le nommage s'applique également sur les voies privées,

Considérant que les propriétaires ont émis le souhait de dénommer la voie « Impasse de La Jaunaie »

Considérant l'avancée du projet,

Explications données, le Conseil Municipal est invité à :

- Nommer la nouvelle voie : Impasse de La Jaunaie
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

➤ **DEL 20240404 05 DEVIS CHAZE TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE RUE DE BEL AIR**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **CHAZE TP** pour la réfection de la voirie impasse rue de Bel Air.

Dans le devis N° D2404101B du 05 avril 2024 il est prévu :

- **Travaux préparatoires :**
 - Transfert du matériel, signalisation
 - Diagnostic HAP amiante
 - Constat d'huissier

- **Impasse rue de bel Air :**

- Scarification du revêtement, reprofilage et bicouche gris y compris reprise trottoir.
- Remise à niveau BAC.
- Remise à niveau de citerneau.
- Remise à niveau de regard.
- Fourniture et pose de bordures type P1 arasées de chaque côté de la voirie.

Le montant du devis est de 7 660,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de:

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **CHAZE TP** pour un total de **7 660,00 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

- **DEL 20240404 06 DEVIS CHAZE TRAVAUX DE VOIRIE FOUR CHOMMÉ ET MAIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **CHAZE TP** pour la réfection de la voirie Four Chommé et Mairie.

Dans le devis N° D2404101A du 05 avril 2024 il est prévu :

- **Lotissement du Four Chommé :**

- Rabotage et réalisation enrobé
- Préparation de trottoir
- Changement des tampons
- Remise à niveau BAC

- **Mairie :**

- Allée : Scarification, reprofilage et enrobé.
- Accès : scarification, reprofilage et enrobé.
- Annexes : terrassement, empierrement sur 20 cm et enrobé.
- Grille 30X30.
- Remise à niveau de chambre PTT.

Le montant du devis est de 19 947,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de:

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **CHAZE TP** pour un total de **19947,00 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Les inaugurations du City Stade et du Pré aux Cochons auront lieu le 28 septembre 2024.
 - La fabrication de flèches pour Terre de jeux 2024 sera effectuée par un élu.
 - La commémoration du 8 mai aura lieu ce même jour à 10 heures.
 - Un portillon de sécurité sera installé au niveau du sentier du City stade allant vers l'aire de pique-nique du Pré aux Cochons.
 - Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- La prochaine séance aura lieu le jeudi 23 mai 2024 à 20 heures.
- La séance s'est achevée à 21h30 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Marc GIRAUD

